

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[199_Correspondance d'Amélie et Charles Lenormant : 1848-1874](#)[Item](#)[La Chapelle Saint-Eloi, ce 11 août 1850, Amélie Lenormant à François Guizot](#)

La Chapelle Saint-Eloi, ce 11 août 1850, Amélie Lenormant à François Guizot

Auteurs : Lenormant, Amélie (1803-1893)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Amis et relations](#), [Conditions matérielles de la correspondance](#), [Enfants \(Guizot\)](#), [France \(1848-1852, 2e République\)](#), [Presse](#), [Procès](#), [Religion](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1850-08-11

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote90, AN : 163 MI 42 AP 199 Papiers Guizot Bobine Opérateur 34

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Lenormant, Amélie (1803-1893), La Chapelle Saint-Eloi, ce 11 août 1850, Amélie Lenormant à François Guizot, 1850-08-11

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/8830>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionLa Chapelle Saint-Eloi (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 27/06/2025 Dernière modification le 05/07/2025

à la chapelle St. Elai
le 11 août 1850.

j'ai trouvé en arrivant ici mercredi,
Monsieur, une précieuse lettre de vous
datée de Paris. puis j'en ai eue une
autre à la date du 4 août du même
lieu.

croyez bien que nous anciens réfugiés
souhaitons respectueusement de ne
pas publier votre lettre à l'institut,
si tous les organes de la presse
avaient usé de la même réserve.
mais après l'indiscrétion commise
par l'espiègle de Nancy, il n'y
a pas une feuille qui n'ait reproduit
votre lettre avec les fautes et
les omissions commises par
le journal lorrain. Le correspondant
a donc cru qu'il pouvait, qu'il
devait publier le texte original.
Mais moi j'ai fait prendre
d'une petite note qui fut insérée

Vous sembleriez convenable ce voyage
mais il était utile après les attaques
suspensives et incertaines de
l'ami de la religion, il était
utile à vous et surtout au bon
sens des catholiques, qu'un
recueil de cette communication
protestait sans votre participation
contre de si pitoyables absurdités.
Si vous n'avez pas reçu le numéro
du correspondant, car je ne sais
plus où ou vous l'adresse,
envoyez qu'il arrive le chercher
que de siens 36 au bureau du
journal. nous désirons bien
que vous y voyiez la lettre et le
précédent.

rien n'empêchera que le public
ne répète ce voyage que vous avez
vu le comte de Chambord.
Je sais des gens que cette idée

consolait
Je n'ai
profité
que vous
Je ne suis
surtout
répondre
10 octob.
et pour
Sijours
dernier
pour
qu'il
plutôt avant
Schnitz
Je n'ai
noter
cette nuit
et de tout
mon
sur notre
novembre
d'après
d'après

consale fort.

J'ai pu la certifier de pouvoir
profiter de l'aimable invitation
que vous voulez bien nous faire.

Je ne suis pas ici pour deux ou
trois semaines, car il nous faudra

reprandre la route de Paris au
10 octobre; j'y ai à demeure
et pour tout le temps de mon

sejour notre vieux ami, le
dernier d'entre les abbés au Palais
National. J'attends M.

plutôt avant
Schütz, M. Desgenettes et la sœur
de mon mari.

Nous venons de faire bâtir ici ce
qui nécessite un peu beaucoup de soins
et de travail.

Mon mari se propose de se rendre
sur notre demande au mois de
novembre. après un désistement
d'après fait au sujet de la cour
d'appel et j'en suis très satisfaite.

M^{me} Calice se qu'on s'en soit compliquée
 l'affaire par l'adjonction d'un
 second avocat Jules Favre. De notre
 côté nous avons laissé intervenir
 les exécuteurs testamentaires et
 M^{me} Berget qui parlait pour
 eux. M^{me} me donne enfin la certitude
 qu'il n'a parlé de M^{me} Favre toute
 comme il courait. M^{me} chaise d'Estange
 d'étant jusqu'à présent laissée imposer
 par l'absence de M^{me} Estange, ne
 nous a pas de suffisantes garanties.
 Seulement le concours d'un second
 avocat et de Berget qui en cher
 augmentent pour moi les frais déjà
 considérables de ce procès. Mais c'est
 un service que nous accomplissons
 jusqu'au bout.

M^{me} Favre parle un peu
 suffisante. Elle a un certain surin
 triste quand elle se met à se quer
 je connais trop le secret lequel
 je suis toujours inquiète.
 adieu cher Monsieur; embrassez votre
 fils Guillaume pour moi et sa mère

j'ai tenu
 Monsieur
 d'aller de
 autre à la
 lieu.

croyez
 Monsieur
 pas plus
 si tout
 avais
 mais ap
 par l'e
 a pas u
 votre le
 les ou
 le jour
 a dou
 de voir
 Mau M
 d'une p